



Bienvenue au conseil municipal de Moncton!

Le conseil municipal de Moncton tient ses séances publiques les premier et troisième lundis de la plupart des mois, sauf en mars, juillet et août. Il y a alors une seule séance mensuelle le troisième lundi du mois.

Les séances commencent à 16 h.

Si vous prévoyez faire une présentation au conseil, veuillez respecter les consignes suivantes :

- Veuillez présenter à la greffière le nom des présentateurs et un aperçu du sujet que vous traiterez.
- Si vous présentez une pétition ou si votre groupe est nombreux, veuillez indiquer le nom du porte-parole.
- Veuillez signifier votre présence dès votre arrivée dans la salle du conseil.
- Les présentations publiques sont limitées à 5 minutes et elles ont lieu au début de la séance.
- Les séances sont télédiffusées en français et en anglais sur les canaux 9 et 10 de Rogers Cable. De plus, elles sont accessibles sur Internet à l'adresse www.moncton.ca ou www.rogerstv.com. Les services de traduction simultanée y sont offerts.
- Les présentateurs peuvent agrémenter leurs propos d'une présentation Power Point ou autre. Pour le texte, utilisez une taille de police d'au moins 26 points; la police Arial est parmi les mieux visibles. La salle du conseil est dotée d'un écran de 80 po pour projeter votre présentation. Nous vous demandons d'utiliser Affichage à l'écran (16:9) que vous trouverez sous Mise en page de l'onglet Création de PowerPoint.
- Veuillez remettre votre présentation à la greffière le vendredi précédant la séance afin que nous puissions la télécharger dans notre système. Il est possible que nous ne puissions pas prendre les mesures nécessaires si vous arrivez à la réunion avec une présentation sans nous l'avoir donnée auparavant.
- Aucun présentateur ne devra manquer de respect lorsqu'il parlera du Conseil, d'un membre du personnel ou du grand public. Le langage blasphématoire et les propos offensants ne seront pas tolérés. Le président ou la présidente pourrait demander à tout présentateur qui enfreint cette directive de quitter la salle du Conseil.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la greffière au 853-3550

Merci. Le conseil municipal de Moncton a hâte de vous rencontrer.

Barbara Quigley
Greffière et directrice du Soutien législatif

*Toute information personnelle soumise (y compris, sans toutefois s'y limiter : nom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, opinions et prises de position) pourrait être faire partie de l'ordre du jour ou du procès-verbal. Par conséquent, ces informations seront accessibles au public lors des réunions, sur demande, ou sur le site Web de la Ville de Moncton et peut faire sujet à une demande sous la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée .